



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2019
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

2019/O2/076

*Question déposée par Mme Julie GUISEPPI
Au nom du groupe « Corsica Libera »*

Objet : Des épaves dans la baie de Figari.

La configuration géographique de la Baie de Figari en fait un port naturel fréquenté depuis l'Antiquité.

Aujourd'hui la zone qui se situe sur la commune de Pianottuli-Caldareddu a été aménagée en un port de plaisance qui peut accueillir jusqu'à 300 embarcations.

A l'opposé, sur la Commune de FIGARI, la zone est jonchée d'épaves depuis de nombreuses années.

Bien que l'ensemble de la baie soit classée en zone Natura 2000 et que l'îlot et la côte soient en ZNIEFF de type I et appartiennent au Conservatoire du littoral, aucune action n'a été menée, notamment par la mairie dans la bande des 300 mètres, principalement concernée par cette problématique.

Quoique non intégré dans la Réserve des Bouches de Bonivaziu, ce site présente avec celui de Monaccia d'Aullene un intérêt écologique majeur pour la préservation du littoral.

Au-delà de la simple pollution visuelle et de l'image déplorable qu'elle renvoie à l'une des entrées de la Testa (site fréquenté quotidiennement), la présence de ces épaves présente une dangerosité certaine pour les usagers du plan d'eau mais est également de nature à impacter fortement l'environnement marin.

En effet, même si l'on peut considérer que les eaux sont de bonne qualité, nous savons que les huiles, carburant, batteries, mousses, plastiques et autres déchets provenant directement de ces épaves sont des facteurs polluants.

Que de plus, le déplacement de celles-ci, lors de forts coups de vent, est susceptible d'endommager les fonds et notamment les herbiers de posidonie.

Nous ne sommes pas sans ignorer que les côtes corses et l'extrême sud en particulier subissent une pression halieutique et anthropique énorme avec un appauvrissement de la ressource importante.

Que cette question va devenir de plus en plus aiguë face à une pression démographique et touristique croissante.

Une gestion durable des usages en mer et sur le littoral s'impose donc sur les zones les plus fragiles et les plus fréquentées.

J'ai donc dans le courant de l'été, adressé un courrier à Monsieur le Député Paul André Colombani afin qu'il saisisse Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire.

Monsieur le Président, ma question est donc celle-ci, que peut-on faire POUR ELIMINER ces épaves et avoir une gestion raisonnée de ce site ?

Je vous remercie.













